

# Annexe 1 : Bulletins de souscription des clubs Saison 2024



Amplitude Assurances  
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES



Nom : \_\_\_\_\_

Correspondant : \_\_\_\_\_

(obligatoire) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° Affiliation Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 1 : Assurance des Remorques<sup>(1)</sup> et des vélos pendant leurs transports

	1	2
Marque de la remorque		
Année de fabrication		
Immatriculation si PTAC > 500 kg		
Valeur de la remorque		
Capacité en nombre de vélos		

		Montant de garantie	Cotisation de base : vélos + 1 remorque	Supplément par remorque à partir de la 2 <sup>e</sup> remorque	Total cotisation 1	
		3 000€	40€	25€		
		5 000€	50€	30€		
		7 500€	60€	35€		
		10 000€	65€	40€		
		15 000€	75€	45€		
		20 000€	85€	50€		
		25 000€	90€	55€		
		30 000€	95€	60€		
Valeur des remorques dont vous êtes propriétaire	Valeur des vélos		+	x		€
<b>= 1 600 €</b>	<b>= 10 000 €</b>	<b>11 600€</b>	<b>75 €</b>	<b>40€</b>		

**En cas de sinistre : application d'une franchise de 80€ par remorque endommagée et 40€ par vélo endommagé.**

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant, et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2024. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2025 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Signature

À renvoyer à Amplitude Assurances Gomis-Garrigues  
17 boulevard de la Gare - 31500 Toulouse avec votre  
règlement par chèque à l'ordre d'Amplitude Assurances

<sup>(1)</sup> dont vous êtes propriétaires

# Annexe 1 : Bulletins de souscription des clubs Saison 2024



Amplitude Assurances  
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES



Nom : \_\_\_\_\_

Correspondant : \_\_\_\_\_

(obligatoire) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

N° Affiliation Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 2 : Assurance des vélos en dehors de leur transport



	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation	Total cotisation
Exemple : 2 à 3 ans	3 000€	x 0,85	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %	127,50€	
< 1 an		X 1	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		
1 à 2 ans		X 0,92	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		
2 à 3 ans		X 0,85	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		
3 à 4 ans		X 0,78	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		
4 à 5 ans		X 0,72	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		
5 à 6 ans		X 0,66	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		
> 6 ans		X 0,60	x 2,5 %	<b>ou</b> x 5 %		

**Montant de garantie** : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000€).

Une franchise de 80€ est appliquée en vol et en dommage.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant, et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2024. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2025 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Fait à ..... le | | | | |

Signature

À renvoyer à Amplitude Assurances Gomis-Garrigues  
17 boulevard de la Gare - 31500 Toulouse avec votre  
règlement par chèque à l'ordre d'Amplitude Assurances

# Annexe 1 : Bulletins de souscription des clubs Saison 2024



Amplitude Assurances  
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES



Nom : \_\_\_\_\_ ☎ \_\_\_\_\_

Correspondant : \_\_\_\_\_

✉ (obligatoire) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

N° Affiliation Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 3 : Assurance des locaux et du matériel

Qualité de l'assuré, préciser :

Propriétaire       Occupant total       Locataire ou occupant gratuit       Occupant partiel

Surface : \_\_\_\_\_ Adresse du local \_\_\_\_\_

Date d'effet souhaité [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Assurance du contenu (à l'exclusion des vélos)			Assurance du bâtiment ou responsabilité locative (Souscription obligatoire <sup>(1)</sup> )		Total cotisation A+B
Option	Montant de garantie	Cotisation A	Cochez	Cotisation B	
1	5 000€	66€	Jusqu'à 50m2	38€	
2	7 500€	83€	Jusqu'à 100m2	61€	
3	15 000€	143€	Jusqu'à 200m2	83€	

<sup>(1)</sup> Seule la production d'une attestation de renonciation à recours du propriétaire et de ses assureurs peut vous dispenser de la cotisation correspondante.

### Les garanties

- Incendie et risques associés
- Dégâts des eaux
- Vol par effraction
- Actes de vandalisme
- Catastrophes naturelles
- Dommages électriques
- Bris de glaces

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant. Les garanties cesseront de produire leurs effets le 31/12/2024. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2025 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Fait à ..... le [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Signature

À renvoyer à Amplitude Assurances Gomis-Garrigues  
17 boulevard de la Gare - 31500 Toulouse avec votre  
règlement par chèque à l'ordre d'Amplitude Assurances